

# Appel à projets

## *Villejuif Respire 2024*

### Règlement et dossier de candidature

Comme l'an dernier, la Mairie de Villejuif organisera **du 21 juin au 7 septembre 2024** des animations et des temps forts dans les quartiers, afin de permettre à l'ensemble de la population de profiter de l'été et de se retrouver.

**La thématique commune à ces animations sera cette année « Les valeurs de l'Olympisme ».** Ecrire, chanter, slammer, peindre, dessiner, mimer, jouer, faire ensemble ... Il y a mille façons de célébrer les valeurs de l'Olympisme !

Dans ce cadre, la municipalité souhaite encourager et soutenir le déploiement d'initiatives associatives et citoyennes en lançant un nouvel appel à projets pour les habitants, collectifs, groupes d'amis et associations qui souhaitent proposer des activités et des actions dans la ville durant cette période.

N'hésitez pas à tester des idées, des envies, à expérimenter à petite échelle dans des conditions privilégiées, dans un esprit de fête au cœur de l'été... Nous serons là pour vous accompagner !

### Règlement de l'appel à projets

#### **1. Participants pouvant déposer un ou plusieurs projets :**

Tout-e habitant-e de la Ville peut déposer son projet, respectant le cadre de l'appel à projets. Les projets peuvent être déposés par une personne ou un groupe de personnes, constitué en association ou non.

L'appel à projets est ouvert aux personnes majeures ou mineures, sous réserve, pour ces dernières, d'intégrer dans le groupe au moins une personne majeure et d'avoir recueilli l'accord de ses représentants légaux (voir annexe 3).

#### **2. Critères de sélection des projets :**

Les projets présentés doivent respecter les règles suivantes :

1. Se réaliser sur le territoire de Villejuif durant la période
2. Etre accessibles au plus grand nombre
3. Assurer une gratuité (à l'exception des animations telles que les stands de bouche)
4. Avoir un lien avec la thématique « Les valeurs de l'Olympisme » proposée par la ville

Une même personne peut présenter plusieurs dossiers ou proposer de faire son animation plusieurs fois selon l'intérêt pour le public.

### **3. Dépôt des candidatures :**

Vous devez déposer votre dossier de candidature (annexe 1 et 2 voire 3) :

- à la Direction de la Citoyenneté, 6 rue Georges Le Bigot
- par courrier :  
Direction de la Citoyenneté  
Hôtel de Ville, Esplanade Pierre-Yves Cosnier  
94807 Villejuif Cedex
- par courriel : [vie-associative@villejuif.fr](mailto:vie-associative@villejuif.fr)

Votre projet ne vous paraît pas suffisamment abouti ou vous ne voyez pas comment le présenter ? Contactez la Direction de la Citoyenneté qui vous aidera à le finaliser : 01 86 93 31 40 ou [vie-associative@villejuif.fr](mailto:vie-associative@villejuif.fr).

### **4. Calendrier et modalités de sélection des projets :**

Les projets peuvent être déposés **du 22 avril au 7 juillet 2024**.

Un Jury de sélection des projets, composé de 7 élus municipaux et de 3 agents de la ville, examinera les premiers dossiers déposés et retiendra les projets pouvant être aidés dans le cadre de l'appel à projet.

Cette commission se réunira à trois reprises en mai, juin et début juillet jusqu'à la date de fin des dépôts afin de permettre au plus grand nombre de contribuer.

### **5. Octroi de la subvention / de l'aide demandée :**

Les projets subventionnés le seront dans la limite de 800 euros par projet. Pour les associations, le projet ne doit pas déjà bénéficier d'un financement de la Ville. Les besoins logistiques doivent être précisés dans la réponse à l'appel à projet.

Les services de la Ville prendront contact avec le porteur du projet pour l'informer des suites données au dépôt du projet de cette subvention et/ou de l'appui demandé.

En déposant un projet, le porteur accepte que l'initiative fasse l'objet d'une communication par la Ville de Villejuif.

### **6. Droit à l'image :**

Toute personne présentant sa candidature au présent appel à projets consent à être photographiée ou interviewée pour le magazine de la Ville ou autre support municipal (joindre l'annexe 2 ou 2 bis).

## **7. Utilisation des données à caractère personnel :**

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service Jeunesse, membres du jury et service financier en cas d'octroi d'une subvention.

Les données sont conservées uniquement le temps de la réalisation de l'objectif puis seront effacées. Les demandes de subventions sont conservées le temps de leur traitement augmenté des durées de prescription légale et les dossiers de subvention sont conservés 10 ans après achèvement du contrat en tant que pièces comptables, puis seront effacées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le site internet de la Ville ou à l'adresse postale :

Mairie de Villejuif, Service délégué à la protection des données  
1 Esplanade Pierre-Yves Cosnier  
94800 Villejuif

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

<b>Annexe 1 : Fiche de participation à l'appel à projet</b> <i>Villejuif Respire 2024</i>
--

**1. Présentation du porteur de projet :**

- Particulier
- Groupe de particuliers (familles, amis,...)
- Association
- Autre, précisez :

.....  
.....

Nom/ prénom du porteur de projet :

.....

Si association, nom de l'association :

.....

Date de naissance du porteur de projet :

.....

Adresse postale du porteur de projet :

.....

Courriel du porteur de projet :

.....

Numéro de téléphone du porteur de projet :

.....

Autres participants au projet :

Précisez les noms, prénoms et dates de naissance des autres participants (les mineurs de 18 ans devront présenter un accord de leurs représentants légaux (annexe 3))

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2. Présentation du projet :**

Titre du projet :

.....  
.....

Description du projet (De quoi s'agit-il ?) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A qui s'adresse le projet ?

.....  
.....  
.....

Comment ?

.....  
.....  
.....

Quand ?

.....  
.....

Où ?

.....  
.....

Coût du projet (Subvention ?):

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Partie réservée au jury :**

- Avis favorable
- Avis défavorable

Si avis favorable :

Montant de la subvention:

.....euros

Aide logistique ou matérielle apportée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation du jury

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **Annexe 2 : Autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image des participant·e·s majeur·e·s**

Attention : chaque participant doit remplir un formulaire

Je, soussigné,

Nom, Prénom : .....

Demeurant : .....

Adresse @mail : .....

accorde à la ville de Villejuif le droit d'effectuer, à l'occasion de l'appel à projets *Villejuif respire 2024*, du 21 juin au 7 septembre 2024, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels je pourrais apparaître.

J'accorde mon autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fil, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local).

J'accorde cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à .....Le .....

Signature

*Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »*

<b>Annexe 2 bis : Autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur</b>
---

A faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux

Nous, soussigné·e·s,

Nom, Prénom : .....

Demeurant : .....

Adresse @mail : .....

Agissant en qualité de représentants légaux de :

.....  
.....  
.....

accordons à la ville de Villejuif d'effectuer, à l'occasion de l'appel à projets *Villejuif respire 2024*, du 21 juin au 7 septembre 2024, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître.

Nous accordons notre autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fil, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local).

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité.

La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à .....Le .....

Signature des représentants légaux

*Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »*

<b>Annexe 3 : Autorisation de participation à l'appel à projet pour des mineur·e·s</b>
--

A faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux

Nous, soussigné·e·s,

Nom, Prénom : .....

Demeurant : .....

Adresse @mail : .....

Agissant en qualité de représentants légaux de :

.....  
.....  
.....

Donnons l'autorisation à notre enfant de participer à l'appel à projets *Villejuif respire 2024*, du 21 juin au 7 septembre 2024, pour le projet intitulé

.....  
.....  
.....

Pour la réalisation de ce projet, notre enfant sera placé sous la responsabilité du porteur de projet désigné dans l'annexe 1.

Fait à ..... Le .....

Signature des représentants légaux

*Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »*